



## **SMD3**

La Rampinsolle  
24 660 COULOUNIEIX CHAMIERES  
☎ : 05.53.45.58.90  
Fax : 05.53.45.54.99  
Courriel : [contact@smd3.fr](mailto:contact@smd3.fr)  
Site internet : [www.smd3.fr](http://www.smd3.fr)



# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

à caractère réglementaire

Code Général des Collectivités Territoriales  
Articles L 5211-47 et R 5211-41

**DELIBERATIONS DU COMITE ET DU BUREAU  
ARRETES REGLEMENTAIRES**

**N° 26 – 3<sup>ème</sup> trimestre 2017**

.....  
Le texte intégral des actes, ci-inclus, peut être consulté au siège du SMD3.

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS : DECISIONS

## Comité syndical du 29 août 2017

### **N°01-17G : Adoption du procès-verbal du comité du 26/06/2017**

Approbation du comité syndical pour le procès-verbal de la séance du 26 juin 2017.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

### **N°02-17G : Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord noir Thenon Hautefort : Transfert des compétences « collecte des déchets » pour 14 communes et « exploitation de la déchèterie de Thenon »**

Autorisation donnée au Président pour la gestion de la collecte des déchets sur 14 communes de la communauté de communes du Terrassonnais en Périgord noir Thenon Hautefort, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 et l'exploitation de la déchèterie de Thenon, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Autorisation donnée pour la création la création d'un emploi permanent à temps complet, afin de procéder au recrutement d'un gardien de déchèterie pour assurer cette prestation, détaillé comme suit : un poste d'adjoint technique, Catégorie C, filière technique, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

### **N°03-17G : Création de deux postes de catégorie C et fermeture de deux postes de catégorie C**

Autorisation donnée au Président pour :

- la création d'un poste d'adjoint technique, catégorie C, filière technique, à temps complet, pour l'emploi de mécanicien à l'antenne de Montpon Mussidan, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017,
- la fermeture du poste d'agent d'entretien de l'ISDND sur le grade d'adjoint technique, catégorie C, filière technique, à temps non complet (9H/semaine), à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017,
- la fermeture du poste d'agent d'entretien de l'ex SMCTOM de Montpon Mussidan sur le grade d'adjoint technique, catégorie C, filière technique, à temps non complet (17H30/semaine), à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017,
- la création d'un poste d'adjoint technique, catégorie C, filière technique, à temps non complet (27H30/semaine), pour l'emploi d'agent d'entretien des locaux de l'antenne de Montpon Mussidan, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

### **N°04-17G : Attribution de subvention au CROUS de Périgueux– Compostage**

Autorisation donnée au Président pour accompagner le CROUS dans la mise en place d'un vermi composteur pouvant accueillir tous les biodéchets produits par le restaurant.

L'aboutissement de ce projet permettra de détourner environ 10 tonnes de déchets fermentescibles par an.

Pour rappel, tous les projets de compostage collectif du territoire, perçoivent de la part du SMD3 une subvention à hauteur de 50% pour l'installation, ce qui représente pour le CROUS, une attribution de subvention de 6 338 €.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

### **N°05-17G : Attribution du projet de panneaux photovoltaïques à Saint Laurent des Hommes**

Autorisation donnée pour attribuer le projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol à la société Urbasolar.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

### **N°06-17G : Retrait de la SEM Périgord Energies**

Autorisation donnée au Président pour que le SMD3 cède l'ensemble de ses actions qu'il détient au capital de la SEM Périgord Energies au SDE 24 à la valeur nominale des actions, soit 300 000 € pour l'ensemble.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**N°07-17G : Acquisition de terrains et bâtiments sur la zone d'activités de la Rampinsolle, commune de Coulounieix-Chamiers**

Autorisation donnée au Président pour la signature d'une promesse de vente d'un montant de 800 000 € pour les acquisitions suivantes :

- Le transfert de propriété des terrains ;
- L'ensemble des bâtiments inclus dans la clôture du Centre de tri, y compris le bâtiment de stockage de 500 m<sup>2</sup> utilisé par le Grand Périgueux ;
- Les parcelles engazonnées ou à l'état de bois situées autour du siège du SMD3 le long de la route d'ATUR et de la RN21 (N° 422 et 463 – Section AT) ;
- La parcelle N°413 d'une superficie de 23 150 m<sup>2</sup>.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**N°08-17G : Appel à projets 2017 auprès des adhérents pour la mise en œuvre de la Tarification Incitative**

Autorisation donnée au Président pour retenir les quatre collectivités adhérentes ayant répondu à l'appel à projets 2017 pour la mise en œuvre de la Tarification Incitative : la Communauté de Communes de Portes Sud Périgord (8 783 habitants), la Communauté de Communes Isle Crempse en Périgord (14 648 habitants), le SMCTOM de Ribérac (22 028 habitants) et le SYGED (33 569 habitants). Sur la base du plan de financement, le budget prévisionnel de l'étude pour les quatre candidats est estimé à 101 800€ HT.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**N° 09-17G : Marché n°E-16-07-AO : Fourniture et livraison de bennes de déchèteries 35m<sup>3</sup> et 15m<sup>3</sup> : remise de pénalités**

Autorisation donnée au Président pour accorder une remise gracieuse de pénalités à la société ACSM concernant le retard de livraison de bennes de déchèteries de 35 m<sup>3</sup> et 15 m<sup>3</sup>.

Cette pénalité est donc ramenée à hauteur du coût réel supporté par le SMD3, ce qui correspond à un montant de 5 000 €.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**N°10-17G : Marché n°T-17-02-AO : Fourniture et livraison de deux tracteurs routiers, d'un camion polybenne et d'un autre polybenne avec grue sur châssis et remorque basculante : attribution**

Autorisation donnée au Président pour retenir l'offre de la société PAROT pour un montant total de 663 600 € TTC y compris contrat de maintenance pour l'ensemble des véhicules.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**Information des élus sur les marchés attribués sans délibération (délégation du Président)**

- **MARCHE PUBLIC N°B-17-01-PA : ACQUISITION D'UNE MINI-BENNE POUR LA COLLECTE DES DECHETS :**  
Marché attribué à la société AMV pour un montant prévisionnel de 104 760 € TTC (y compris forfait de maintenance pour 5 ans).
- **MARCHE PUBLIC N°E-17-08-PA POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES CONTENEURS SEMI-ENTERRES ET ENTERRES :**  
Marché attribué à société SUEZ pour un montant prévisionnel de 83 780.10 € TTC (base détail quantitatif estimatif). Le marché est conclu jusqu'au 31/12/ 2017.
- **MARCHE PUBLIC N°T-17-01-PA DE FOURNITURE ET POSE DE CINQ RIDEAUX METALLIQUES A LA RAMPINSOLLE ET BERGERAC :**  
Marché attribué à la société SOMAFI pour un montant de 29 310,22 € TTC

## Comité syndical du 26 septembre 2017

### **N°01-17H : Adoption du procès-verbal du comité du 29/08/2017**

Approbation du comité syndical pour le procès-verbal de la séance du 29 août 2017.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

### **N°02-17H : Participation à l'acquisition de kit couches lavables**

Autorisation donnée au Président pour l'accompagnement du SMD3 auprès de foyers et de professionnels sur des sites pilotes pour amorcer une démarche d'utilisation de couches lavables.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

### **N°03-17H : Convention DASTRI – Renouvellement du contrat**

Le SMD3 a signé une convention avec l'Eco-organisme DASTRI en 2013 pour la collecte, le transport et le traitement des DASRI. Cette convention permet de déclarer les déchèteries de la Dordogne comme points de collectes : zone de dépose des boîtes pleines par les usagers.

Autorisation donnée au Président pour le renouvellement de cette convention qui entrera en vigueur après la signature de DASTRI et sera opérationnelle jusqu'à la fin de l'agrément soit 2 ans reconductibles deux fois.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

### **N°04-17H : Conventions SMD3 / adhérents pour les centres de transfert– Avenants**

En raison des travaux de modernisation sur les sites, cette convention doit être modifiée pour les points suivants : le mode de fonctionnement ; l'organisation des rotations ; l'entretien des engins et la gestion des ponts bascules.

Autorisation donnée au Président pour signer l'avenant aux conventions des centres de transfert des déchets.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

### **N°05-17H : Décision modificative N°2**

Approbation de la décision modificative N°2 qui vise essentiellement à réajuster les crédits de paiement des dépenses d'équipement compte tenu des modifications de programmations des travaux intervenues au 1<sup>er</sup> semestre 2017. Elle vise également à réajuster les crédits de paiement inscrits en dépenses et recettes de fonctionnement, pour la partie exploitation, conformément aux tonnages de déchets réellement traités.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

### **N°06-17H : Modification des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement**

Approbation des modifications des crédits de paiement sur certaines autorisations de programme conformément aux recalages de crédits budgétaires effectués à la décision modificative N°2.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

### **N°07-17H : Tarification Unique 2017 –tarifs complémentaires**

Approbation des tarifs 2017 suivants :

- La tarification retenue pour l'exploitation de la déchèterie de Thenon, au titre de l'année 2017, correspond au tarif fixé pour la construction et gestion d'une déchèterie, soit 24,40 € / habitant.
- 

Gestion de la collecte et du traitement des déchets ménagers (résiduels et recyclables) de la CC Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Mise en place de bacs de collecte, Collecte, transport et traitement des déchets	30 400 € Par mois
Gestion de la collecte et du traitement des déchets ménagers (résiduels et recyclables) de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise	Collecte, transport et traitement des déchets	11 938 € Par mois

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**N°08-17H : Institution et perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le territoire de la Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort.**

Autorisation donnée au Président pour instituer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur les communes d'Ajat, Auriac-du-Périgord, Azerat, Bars, Beauregard de Terrasson, Coly, Fossemagne, Gabillou, Limeyrat, Montagnac-d'Auberoche, Peyrignac, Sainte-Orse, Thenon, Villac à compter du 1er janvier 2018.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**N°09-17H : Marché n°E-17-09-AO de fourniture et livraison de bennes de déchèteries (10 à 38 m3) : attribution**

Autorisation donnée au Président pour signer le marché n°E-17-09-AO avec la société BEAUDONNET SERGE pour un montant global de 288 120 € TTC.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**N°10-17H : Marché n°E-17-10-AO de collecte, transport et traitement des DDS hors périmètre EcoDDS issus des déchèteries de la Dordogne : attribution**

Autorisation donnée au Président pour signer le marché n°E-17-10-AO avec la société SIAP (offre sans option), pour un montant de 1 151 835 € HT.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

**Information des élus sur les marchés attribués sans délibération (délégation du Président)**

**MARCHE N°T-17-03-PA : MISE AUX NORMES DES GARDES CORPS DES QUAIS DES DECHETERIES DU SMD3 SECTEUR BERGERAC : ATTRIBUTION**

**Lot n°1** : Gardes corps fixes : Marché attribué à la Société BOURDONCLE pour un montant de : 15 876,00 €.TTC

**Lot n°2** : Gardes corps à Bavettes : Marché attribué à la Société TC2M pour un montant de : 22 464,00 €.TTC

## Arrêtés règlementaires

N° arrêté	Date	Objet
2017-249	10/07/2017	Ajout de mandataires suppléants pour la régie de recettes du secteur 6
2017-254	20/07/2017	Subdélégation de signature Agent chargé des relations usagers
2017-255	20/07/2017	Subdélégation de signature Agent chargé de prévention des déchets

